

Tableau récapitulatif de la proposition du Bureau (Annexe 1)

Fonction	Forfait annuel	Indemnité par séance	Indemnité par séance du Conseil communal	Indemnité horaire (dépouillement)	Indemnité horaire (séance de commission)	Indemnité par rapport (rédaction)
1. Président du Conseil communal	CHF 1'500.-	CHF 45.-	-	CHF 30.- par heure	-	-
2. Membres du Bureau	-	CHF 45.-	-	CHF 30.- par heure	-	-
3. Membre du Conseil communal	-	-	CHF 30.-	CHF 30.- par heure	-	-
4. Président de commission	-	CHF 50.-	-	-	CHF 30.- par heure	-
5. Rapporteur (budget, comptes, gestion)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	CHF 180.-
6. Rapporteur (autres sujets, plus de 6 heures)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	CHF 180.-
7. Rapporteur (autres sujets, moins de 6 heures)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	CHF 120.-
8. Rapporteur de minorité	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	Pas d'indemnité
9. Commissaire (ni Président, ni rapporteur)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	-
10. Scrutateur	-	-	-	CHF 30.- par heure	-	-
11a. Recours (Président seul)	-	CHF 50.-	-	-	-	CHF 120.-
11b. Recours (Président - séance/audience)	-	CHF 50.-	-	-	CHF 30.- par heure	-
11c. Recours (audience/décision - Prés. ou rédacteur)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	CHF 180.-
11d. Recours (membre de commission)	-	-	-	-	CHF 30.- par heure	-